



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 25 Représentés : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 27 juin 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 10 juillet 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM.</p>
--	---

Délibération n°18

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Révision tarifs de la Cuisine Centrale à compter du 1er septembre 2023

Par délibération n°6 du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal validait la révision des tarifs pour les prestations délivrées auprès des restaurants scolaires, centres de loisirs et multi-accueils au 1^{er} septembre de chaque année.

Il convient donc de fixer les tarifs qui seront appliqués au 1^{er} septembre 2023 :

	Tarifs appliqués - Montants HT		
	Au 1er septembre 2022	Au 1er septembre 2023	Variation 2022/2023
Restauration scolaire, accueils de loisirs, multi accueils			
Repas enfant maternelle / primaire	5,00	5,10	2,00%
Repas enfant servi multi accueils	3,40	3,47	2,06%
Goûter enfant	1,23	1,25	1,63%
Livraison repas hors territoire communal			
Frais de livraison - repas Val d'Arly	0,85	0,87	2,35%

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les tarifs sur le budget annexe de la Cuisine Centrale comme définis ci-dessus au 1^{er} septembre 2023.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230703-20230703_DE18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

